



Mémorial Normandie-Niemen

Association fondée en 1991, régie par la loi de 1901

Madame, Monsieur,

L'année 2014 a vu la signature de l'avenant n° 4 qui prolonge la convention du 21 avril 2010 conclue avec le Musée de l'Air et de l'Espace jusqu'au 31 décembre 2015.

Après la signature entre le Musée de l'Air et de l'Espace et la Banque russe "Zénith" en juin 2013, les marchés avec le cabinet d'architectes désigné après appel d'offres pour la réalisation de l'Espace Normandie-Niemen" ont été signés en 2014. Les travaux vont très rapidement débiter. La définition de la scénographie se poursuit dans le cadre d'un comité scientifique auquel participe le Mémorial Normandie-Niemen. L'ouverture officielle au public de l'Espace Normandie-Niemen est envisagée pour la date du 4 juin 2015.

Notre équipe travaille sans relâche à la transmission, de la mémoire, notamment auprès des jeunes générations, par des expositions, conférences, l'organisation d'événements mémoriels, la participation à des rassemblements aériens, l'organisation de jumelages entre écoles françaises et russes etc...

Si comme nous, vous êtes attachés au respect de la mémoire et du sacrifice de cette poignée de combattants hors du commun, venez nous rejoindre. **Plus que jamais, nous avons besoin de vous au travers d'un soutien matériel et financier fort.**

Le Président
Jean-François ANIERE

BULLETIN D'ADHESION 2015

RENOUELEMENT D'ADHESION 2015

Je soussigné (e).....né(e) leà.....

Profession

Adresse

Téléphone Portable..... Courriel :.....

Déclare adhérer au Mémorial « Normandie-Niemen » ou renouveler mon adhésion en qualité de :

- Membre actif, je verse la somme de **30 euros (trente euros)**;
- Membre bienfaiteur, je verse la somme de **60 euros minimum (soixante euros minimum)**.
- Adhésion couple, je verse la somme de **45 euros (quarante cinq euros)**;
- Adhésion jeune, (**jusqu'à 25 ans révolus**), je verse la somme de **15 euros (quinze euros)**;

A, le

NB : Votre versement au « Mémorial Normandie-Niemen » pouvant être éligible à déduction d'impôts selon l'article 238 Bis du Code Général des Impôts, un reçu fiscal vous sera adressé à réception de ce versement.

MEMORIAL NORMANDIE-NIEMEN
Musée de l'Air et de l'Espace
Aéroport de Paris-Le Bourget
BP 173
93352 LE BOURGET Cedex



E-mail: normandie.niemen@wanadoo.fr
site internet: <http://Memorial-Normandie-Niemen.com>